

Traité entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique relatif à l'utilisation des eaux du Niagara. Signé à Washington le 27 février 1950. RTC 1950/3;

Traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique relatif aux eaux limitrophes et aux questions se posant le long de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis. Signé à Washington le 11 janvier 1909. CEU 1927/312;

Echange de Notes entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique concernant la construction de la voie maritime du Saint-Laurent. Signé à Washington le 30 juin 1952 et le 11 janvier 1952. RTC 1952/30;

Echange de Notes entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique portant modification de l'Echange de Notes du 30 juin 1952 concernant la construction de la voie maritime du Saint-Laurent. Signé à Ottawa le 17 août 1954. RTC 1954/14;

Echange de Notes entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique relatif au bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent (Niagara - ouvrages de Long Lac Ogoki - bassin de la rivière Albany). Signé à Washington les 14 et 31 octobre et le 7 novembre 1940. RTC 1940/11.

En conformité des traités et accords susmentionnés, il a été construit divers aménagements de production énergétique et de navigation, et notamment ceux de la voie maritime du Saint-Laurent. Ces ouvrages souffriraient de toutes dérivations d'eau du genre de celle qu'envisage la cause primitive numéro 12. Abstraction faite des dommages attribuables de façon immédiate à cette dérivation, celle-ci établirait un précédent extrêmement fâcheux ayant des conséquences graves pour le Canada.

Pour les raisons qui précèdent, et compte tenu de l'importance qu'attachent les Etats-Unis comme le Canada au respect des engagements internationaux quant à leur lettre et à leur esprit, j'ai été chargé de vous exprimer la grave inquiétude du Gouvernement canadien devant toute possibilité de décisions propres à porter atteinte aux intérêts légitimes du Canada, et notamment aux droits que reconnaissent au Canada les conventions et accords entre nos deux pays relatifs au bassin des Grands lacs, et qui introduiraient un sujet d'irritation dans les bons rapports qu'entretiennent le Canada et les Etats-Unis d'Amérique.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, les assurances de ma très haute considération.

A.D.F. Heeney

L'honorable Dean Rusk,  
Secrétaire d'Etat des Etats-Unis,  
WASHINGTON (D.C.).